



Contestation de procès verbal pour dépassement à droite

Par Visiteur

Un gendarme du peloton de saint arnould m'a dressé un PV pour dépassement par la droite.
Je conteste ce PV car les faits se sont produits à la sortie de la barrière de péages de saint arnould en direction de paris.
On passe de plus de vingt files de péages à 4 voies de circulation. Il faut donc bien à un moment s'insérer dans la circulation et tout le monde est amené à doubler par la droite à cet endroit.
J'ai écrit en RAR en exposant ces faits à l'OMP.
La réponse est négative et je crois que cela est hors la loi.
Que puis faire?

Par Visiteur

Cher monsieur,

On passe de plus de vingt files de péages à 4 voies de circulation. Il faut donc bien à un moment s'insérer dans la circulation et tout le monde est amené à doubler par la droite à cet endroit.
J'ai écrit en RAR en exposant ces faits à l'OMP.
La réponse est négative et je crois que cela est hors la loi.

Qu'est-ce qui est hors la loi?

J'ai bien peur que votre contestation aboutisse nécessairement à un échec.
Le dépassement par la droite est prévu et réprimé par le Code de la route. Ce dernier ne prévoyant nullement d'exception pour les barrières à péages, et dans la mesure où un tel dépassement ne constitue pas un cas de force majeure au sens où la loi le prévoit, votre contestation ne peut aboutir qu'à un échec, quand bien même cela parait injuste..

Désolé.

Très cordialement.